

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce FIA. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce FIA et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

OSTRUM ALTERNA 10

FIA de droit français

Code ISIN : FR0000970675 Part R

Société de gestion : Natixis Investment Managers International (Groupe BPCE)

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

L'objectif de gestion du FCP est de réaliser, sur la période de placement recommandée, une performance supérieure ou égale à celle de l'indice EONIA.

L'indicateur de référence est l'indice EONIA capitalisé (Euro Overnight Index Average).

Le FCP n'est pas indiciel. L'indice Eonia ne constitue qu'un indicateur de référence, a posteriori.

1- à investir le portefeuille du FCP majoritairement en instruments du marché monétaire.

Afin de mettre en œuvre la stratégie monétaire, le FCP est majoritairement investi en parts ou actions d'OPC monétaires ainsi que dans des titres de créance et instruments du marché monétaire de la zone euro (titres à taux fixe, taux variable, taux révisable ou indexés). Ces titres sont soit des emprunts gouvernementaux, soit des émissions du secteur privé, sans répartition prédéfinie entre dette publique et dette privée. Les titres retenus ont une notation minimale BBB-/Baa3 (catégorie « Investment Grade ») en application de la méthode de Bâle telle que précisée dans le prospectus, ou une notation jugée équivalente par la société de gestion. L'acquisition ou la cession d'un titre de créance ne se fonde pas exclusivement sur le critère de ses notations et repose également sur une analyse interne des risques de crédit et des conditions de marché.

2- à dynamiser la performance par des stratégies de gestion alternative.

La recherche de surperformance se fait tout en maintenant un niveau de risque mesuré : la gestion s'attache à ce que les variations de la valeur liquidative restent d'un niveau peu élevé.

Les principales stratégies de gestion alternative mises en œuvre sont les suivantes :

- des stratégies d'arbitrage, qui consistent à vendre un actif considéré comme surévalué pour en acheter un autre présentant des caractéristiques similaires mais considéré comme sous-évalué,
- ainsi que des stratégies spéculatives, fondées sur des anticipations économiques ou financières (opérations sur titres de sociétés en défaut, opérations sur titres de sociétés en situations spéciales, stratégies acheteuses/vendeuses sur actions, stratégies visant à profiter des tendances de marché...).

Le FCP se réserve la possibilité d'intervenir sur les dépôts dans la limite de 100% de l'actif net.

Le FCP peut intervenir, dans la limite d'une fois l'actif, sur des instruments financiers à terme, notamment afin de mettre en œuvre les stratégies de gestion alternative directement réalisées au sein du FCP et basées sur les marchés actions, taux et change.

La durée de placement recommandée est de 1 an minimum.

Le FCP est un fonds d'investissement à vocation générale de capitalisation et/ou de distribution.

Les rachats de parts sont exécutés quotidiennement sur la base de la prochaine valeur liquidative (cours inconnu) et sont centralisés au plus tard à 13h auprès de CACEIS Bank. Cependant pour respecter cette heure limite de centralisation, le réseau commercialisateur de La Banque Postale reçoit les ordres de souscriptions et de rachats jusqu'à 12h15.

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT



Ce FCP étant majoritairement investi en parts ou actions d'OPC monétaires, le niveau de risque associé à ce FCP est 2.

Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur. La catégorie de risque associée à ce FCP n'est pas garantie et pourra évoluer (à la hausse ou à la baisse) dans le temps.

La catégorie la plus faible n'est pas synonyme d'investissement sans risque.

Le capital initialement investi ne bénéficie d'aucune garantie.

Risque important pour le FIA non pris en compte dans l'indicateur :

- **Risque lié aux stratégies alternatives** : les opérations directement réalisées au sein du FCP afin de mettre en œuvre les stratégies d'arbitrage et les stratégies spéculatives reposent sur les anticipations de l'évolution des différents marchés et instruments financiers par la société de gestion. Il existe un risque que l'évolution des marchés financiers ne soit pas conforme aux anticipations de la société de gestion, ce qui peut entraîner une baisse de la valeur du FCP, cette baisse pouvant être plus importante que celle des marchés financiers.

FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du FIA y compris les coûts de commercialisation et de distribution de parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	▪ 0,10% ; taux maximum.
Frais de sortie	▪ Néant, pour tout ordre de rachat dont le montant est inférieur ou égal à 2 millions d'euros ou pour tout ordre de rachat dont le montant est supérieur à 2 millions d'euros ayant fait l'objet d'un préavis de 20 jours ouvrés (tout jour à l'exception des jours fériés au sens du Code du travail français ainsi que du calendrier de fermeture de la Bourse de Paris). ▪ 2 %, pour tout ordre de rachat dont le montant est supérieur à 2 millions d'euros n'ayant pas fait l'objet d'un préavis de 20 jours ouvrés (tout jour à l'exception des jours fériés au sens du Code du travail français ainsi que du calendrier de fermeture de la Bourse de Paris).

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi et avant que le revenu de votre investissement ne vous soit attribué. Dans certains cas, l'investisseur peut payer moins.
L'investisseur peut obtenir auprès de son conseiller, le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

Frais prélevés par le FIA sur le dernier exercice	
Frais courants	▪ 0,78 % TTC

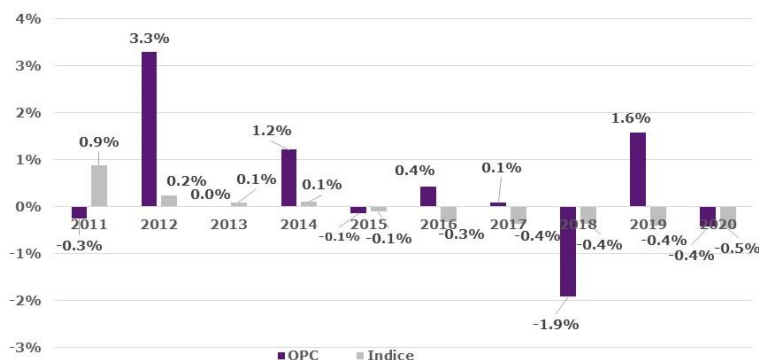
Frais prélevés par le FIA sous conditions de performances	
Commission de performance	▪ Néant

Les frais courants sont ceux de l'exercice clos au 31/12/2019 et peuvent varier d'un exercice à l'autre.

Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par le FIA lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous référer à la rubrique "frais et commissions" du prospectus de ce FIA, disponible sur le site internet www.im.natixis.com.

PERFORMANCES PASSES



- Les performances présentées ne constituent pas une indication fiable des performances futures.
- Les performances, évaluées en Euro, sont nettes de frais de gestion (hors droits d'entrée et de sortie éventuels) et comprennent, le cas échéant, le réinvestissement des dividendes/ coupons courus.
- Le FCP a été créé le 19 janvier 2001.
- La part R a été créée le 19 janvier 2001.

INFORMATIONS PRATIQUES

- Dépositaire : CACEIS Bank.
- Le prospectus, les rapports annuels et les derniers documents périodiques, ainsi que toutes autres informations pratiques du FIA sont disponibles auprès de la société de gestion sur simple demande écrite à : Natixis Investment Managers International – 43 avenue Pierre Mendès France - 75648 Paris Cedex 13 ou à l'adresse électronique suivante : ClientServicingAM@natixis.com.
- Les informations relatives aux autres catégories de parts sont disponibles selon les mêmes modalités.
- Fiscalité : Selon votre régime fiscal, les plus-values et/ou revenus éventuels liés à la détention de parts peuvent être soumis à taxation. Il est conseillé à l'investisseur de se renseigner à ce sujet auprès de son conseil ou de son distributeur.
- La valeur liquidative est disponible auprès de la société de gestion à l'adresse postale mentionnée ci-dessus et sur son site internet www.im.natixis.com.
- La responsabilité de Natixis Investment Managers International ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de ce FIA.

Ce FIA est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).
Natixis Investment Managers International est agréée en France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).
Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 19 février 2021